

Luberon Monts de Vaucluse s'engage pour les quartiers prioritaires de Cavailon



Le vendredi 26 juillet, **Gérard Daudet**, président de la communauté d'agglomération **Luberon Monts de Vaucluse** (LMV) et maire de Cavailon, et **Thierry Suquet**, **préfet de Vaucluse**, ont signé le nouveau contrat de ville de LMV Agglomération pour la période 2024-2030.

L'évaluation du dernier contrat de ville 2015-2023 de LMV a mis en évidence les atouts principaux du territoire, à savoir la volonté toujours renouvelée des acteurs engagés au quotidien sur le terrain, ainsi que la force du partenariat de proximité et la qualité de la relation avec les représentants de l'État pour avancer et trouver des solutions.

Le nouveau contrat de ville 2024-2030, nommé « Engagements Quartiers 2030 », ambitionne de réduire



Ecrit par Vanessa Arnal le 30 juillet 2024

les fragilités socio-économiques des habitants des quartiers prioritaires (QPV) de Cavaillon (Dr Ayme, Condamines, Barillon, Saint Martin, Bon puits, Saint Gilles, Ratacans, La Clède, Gare, Les Arcoules et Saint Anne), ainsi que d'améliorer les conditions de sécurité. Pour élaborer ce nouveau programme, une concertation publique a été organisée, duquel sont ressortis quatre axes importants :

- Le retour à l'emploi : l'objectif du plein emploi porté au niveau national doit insuffler une nouvelle dynamique dans les quartiers. LMV travaille à la création de nouveaux emplois et au développement économique du territoire. De nouveaux partenariats s'installent pour former les Cavaillonnais à différents métiers.
- La sécurité : la rénovation urbaine du quartier a notamment pour objectif, sans y être réduite, de faciliter les interventions des forces de l'ordre et d'empêcher l'enkystement du trafic de stupéfiants. LMV souhaite aussi faire de la prévention autour de la délinquance, par l'accompagnement des jeunes, des familles.
- La jeunesse : le nouveau contrat de ville garantit aux jeunes un accès au sport et à la culture ainsi que de l'aide à l'insertion professionnelle.
- L'émancipation et un accès au droit égal pour tous : cela concerne notamment les plus jeunes et les plus fragiles, les femmes en situation de monoparentalité et les personnes âgées isolées.

Concernant l'année 2024, 22 actions ont été votées par le Conseil communautaire autour de quatre thématiques : l'accès aux droits, le soutien à la parentalité, la réduction des inégalités de santé, et la lutte contre l'isolement. Le budget alloué à ces actions s'élève à 689 482€, financé à 41% par LMV.